

Communiqué de presse



Pétition Impartialité du Conseil canadien de la magistrature

Le Conseil canadien de la magistrature a été mis en place par le Parlement pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations à l'égard de la conduite des juges de nomination fédérale. Mais, on constate que très peu d'enquêtes publiques relatives à des plaintes d'inconduites judiciaires formulées par le public sont menées. Très peu de rappels à l'ordre ont été libellés à l'égard de juges fédéraux pour des inconduites mineures comme un manque d'impartialité, un a priori favorable à l'une ou l'autre des parties, la mésinterprétation des faits... On peut donc se questionner sur l'efficacité réelle du mécanisme de plaintes tel qu'il existe actuellement.

Province de Québec | 2 avril 2021 – Plusieurs citoyens veulent une réforme du Conseil canadien de la magistrature. Une pétition sur le site de la Chambre des Communes (Parlement canadien) demande entre autres la mise en place d'un comité indépendant ou mixte tant pour valider que pour étudier les plaintes concernant des manquements d'ordre éthique ou déontologique (indépendance, intégrité, diligence, égalité dans le traitement des litiges, impartialité) de la part de juges fédéraux afin d'assurer une plus grande impartialité et transparence.

Depuis quelques années, de nombreuses voix ont souligné l'existence de plusieurs dysfonctionnements dans le traitement des plaintes reçues. Ceux-ci peuvent amener des justiciables à ne pas (ou ne plus) exprimer leur préoccupation à l'égard du système judiciaire canadien et, ou à être désillusionné par rapport au système de justice.

Le Conseil canadien de la magistrature possède une totale discrétion pour reconnaître les plaintes qu'il reçoit et enquêter à propos de celles-ci.

Premièrement, l'exercice de la discrétion qui lui est accordée devient un enjeu d'importance quand on sait que les seuls membres qui valident une plainte sont des

collègues juges et que préalablement la recevabilité d'une plainte est définie par le seul directeur du Conseil canadien de la magistrature.

Deuxièmement, le traitement des plaintes mis en place présente de nombreux écueils. Le Conseil canadien de la magistrature possède un pouvoir décisionnel définitif liée à l'entière discrétion de ses membres. Il peut entendre le juge ciblé par la plainte, sans entendre le plaignant. Il n'a aucune obligation de justifier de manière précise sa décision. Il n'existe aucun mécanisme d'appel ou de révision d'une décision. Le directeur du Conseil canadien de la magistrature a même fait valoir que les tribunaux n'avaient pas le pouvoir de revoir les décisions du Conseil.

Et troisièmement, le processus pour déposer une plainte et la défendre met en évidence un manque d'équité, voire des inégalités. Le plaignant ne possède aucune possibilité d'exposer ses motifs auprès des différentes instances en dehors d'un document écrit.¹ Il ne peut donc être informé des raisons données par le juge pour y répondre, ne serait-ce que pour rectifier les impressions ou les faits qui lui paraîtraient erronés ou incomplets. Pourtant, en prenant connaissance des raisons évoquées de part et d'autres, cela permettrait dans bien des cas de mieux comprendre le(s) différend(s) et aurait un effet formateur tant pour le juge que pour le plaignant lui-même.

En pratique : une pétition (Pétition e-3014) qui prône une réforme du Conseil canadien de la magistrature dans le processus de recevabilité et d'analyse des plaintes a été lancée sur le site de la Chambre de Communes (Parlement canadien). Elle demande la mise en place d'un comité composé à parité de juge et de non-juges pour assurer une plus grande impartialité. Plus de 675 signatures ont déjà été recueillies. Vous pouvez signer directement cette pétition au lien suivant :

<https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Sign/e-3014>

- 30 -

Pour plus d'information

Étienne van Steenberghe

Lise Bilodeau

Présidente fondatrice, pdg

Action des Nouvelles Conjointes et des Nouveaux Conjointes du Québec - ANCQ

ancq1999@videotron.ca - Tél. : 1 (877) 847-3176 - <https://ancq.qc.ca/>

¹ Cela induit un frein pour de nombreuses personnes qui ne maîtrisent pas adéquatement une des langues d'usage au Canada et, ou qui n'ont pas les moyens financiers de payer le dépôt de leur plainte par l'intermédiaire d'un.e avocat.e.

Texte de la pétition



Pétition e-3014

Au gouvernement du Canada

Considérant que le Conseil canadien de la magistrature a été créé par le Parlement pour que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leurs préoccupations à l'égard de la conduite des juges de nomination fédérale ;

Considérant que la présence exclusive de magistrat dans l'examen des plaintes soumises permet difficilement de poser un regard totalement impartial sur l'inconduite éthique d'un ou d'une collègue ;

Considérant que certaines études mettent en doute la possibilité d'une totale indépendance dans l'examen des plaintes en raison des liens professionnels ;

Considérant que certains comportements portés par un ou une juge relèvent d'une interprétation du code éthique et qu'il serait important d'y apporter un regard pluriel afin d'examiner adéquatement la recevabilité d'une plainte;

Considérant l'absence de participation civile dans le processus d'examen des plaintes du public à l'égard des juges de nomination fédérale ;

Considérant l'impossibilité d'interjeter appel à la décision auprès d'une instance indépendante.

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Canada, prions le gouvernement du Canada d'actualiser le comité d'examen des plaintes du Conseil canadien de la magistrature en :

- mettant en place un comité mixte, composé de représentants citoyens et de représentants de la magistrature chargé d'étudier la recevabilité des plaintes reçues et d'en faire le suivi ;
- rendant transparente la procédure de candidature et de nomination des citoyens sur les divers comités du Conseil canadien de la magistrature ;
- créant une procédure d'appel pour le comité d'examen des plaintes.

Vous pouvez signer cette pétition sur le site de la Chambre des Communes

<https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Sign/e-3014>